

Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
LIE-v-001

Localisation

Commune : Liessies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Chemin du Calvaire

Documents liés :



Source : Bing.com/maps

Description : Vue sur la vallée de l'Helpe Majeure et le Parc départemental de l'Abbaye de Liessies.

La vue à préserver : C'est en empruntant le chemin du Calvaire et en portant le regard vers le nord-est que l'on découvre cette vue sur la vallée de l'Helpe Majeure et le Parc départemental de l'Abbaye de Liessies. La topographie ainsi que l'absence de construction permettent cette profondeur visuelle.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers la vallée de l'Helpe Majeure et le Parc départemental de l'Abbaye de Liessies.

Illustration de la vue :



Localisation

Commune : Liessies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue des Beaux Monts

Documents liés :



Source : Bing.com/maps

Description : Ouverture sur la vallée de l'Helpe Majeure depuis le hameau des Beaux Monts

La vue à préserver : C'est en prenant de la hauteur via la rue des Beaux Monts que l'on découvre cette vue vers la vallée de l'Helpe Majeure. La vue porte par-delà le village de Willies, que l'on voit peu en raison de sa position encaissée.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le bocage présent sur les deux rives de l'Helpe.

Illustration de la vue :



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

LIE-v-003

Localisation



Source : Bing.com/maps

Commune : Liessies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue des Beaux Sarts.....

Documents liés :

Description : Ouverture sur la vallée de l'Helpe Majeure depuis le Beau Sart

La vue à préserver : C'est en prenant de la hauteur via la rue des Beaux Sarts que l'on découvre cette vue vers la vallée de l'Helpe Majeure ainsi que le centre-bourg de Liessies.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le bocage présent sur les deux rives de l'Helpe ainsi que vers le centre-bourg.

Illustration de la vue :



Élément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
LIE-v-004

Localisation

Commune : Liessies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue de la Motte

Documents liés :



Source : Bing.com/maps

Description : Vue sur le château de la Motte et l'étang

La vue à préserver : C'est en descendant la rue de la Motte que l'on découvre cette vue vers le château de la Motte et l'étang

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le château de la Motte et l'étang.

Illustration de la vue :

